

Chapitre III

La rationalité du changement. Innovation et adoption. Les lois phonétiques.

1. 1. Le problème de la rationalité du changement linguistique, qui est le problème de la *mutabilité des langues*, devient un problème doublement illégitime s'il est confondu avec le problème conditionnel des changements particuliers et s'il est exposé en termes causaux, en termes de *nécessité extérieure*. En effet, demander – sur le plan théorique – pourquoi les langues changent (pourquoi ne sont-elles pas immuables ?) signifie demander pourquoi la langue *est changeante*, pourquoi *d'être changeante* appartient à la nature même de la langue, et non pas demander à quelles « causes » sont dus les changements qui s'observent dans les langues. Il ne s'agit pas de demander pourquoi change « malgré tout » quelque chose qui 'par définition ne devrait pas changer', puisque cela signifie partir d'une définition formelle et, en dernière analyse, d'un dogme arbitraire (cf. I, 2.1.), mais au contraire : pourquoi changer correspond à l'être de la langue. Correctement posé, le problème de la mutabilité est donc le problème d'une caractéristique essentielle et nécessaire de la langue. En un certain sens, ce problème est également un problème « causal », mais il se réfère à la *cause formelle*, ou à la cause comme *nécessité rationnelle*, et non à une « cause efficiente » entendue en tant que *nécessité extérieure*. Cependant, en ce sens, il ne s'agit pas d'un problème « à résoudre », mais d'un problème implicitement résolu par la compréhension même de l'être réel de la langue. La langue change justement parce qu'elle *n'est pas faite*, mais qu'elle *se fait* continuellement au moyen de l'activité linguistique. En d'autres termes, la langue change parce qu'elle est parlée : parce qu'elle n'existe que comme technique et modalité de l'activité de parler. Parler est une activité créatrice, libre et finaliste, et elle est toujours nouvelle dans la mesure où elle est déterminée par une finalité expressive individuelle, actuelle et inédite¹. L'individu parlant crée ou structure son expression en utilisant une technique et un matériel antérieur que lui procure son savoir linguistique. La langue, de fait, *ne s'impose pas* à l'individu parlant, elle s'offre à lui : l'individu parlant *dispose* d'elle pour réaliser sa liberté expressive.

1. 2. Par conséquent, l'on devrait bien plutôt se demander pourquoi la langue ne change pas totalement, pourquoi elle *se refait*, c'est-à-dire, pourquoi l'individu parlant n'invente pas intégralement son expression. Cela ne peut se comprendre si l'on ne comprend pas que l'historicité de l'homme coïncide avec l'historicité du langage. L'individu parlant n'emploie pas une *autre* technique, il utilise le *système* qui lui est offert par la communauté et, en outre, accepte également la réalisation que lui procure la *norme* traditionnelle parce qu'elle est sa tradition. Il n'invente pas totalement son expression, mais utilise des modèles antérieurs, justement pour être tel individu historique et non un autre : parce que la langue appartient à son historicité, à son être *tel qu'il est*². De cette façon, l'activité de parler ne cesse d'être liberté expressive et finalité significative individuelle, mais elle se réalise nécessairement au sein de déterminations historiques constituées par la langue³. D'autre part, le langage possède une historicité, et il est le fondement même de

¹ Cf. M. MERLEAU-PONTY, *Sur la phénoménologie du langage*, dans *Problèmes actuels de la Phénoménologie*, Bruxelles 1952, p. 100 : « J'exprime lorsque, utilisant tous ces instruments déjà parlants, je leur fais dire quelque chose qu'ils n'ont jamais dit ». Voir également J. VENDRYES, *Le langage*³, Paris 1950, pp. 182-183.

² Cf. G. GENTILE, *Sommario di pedagogia come scienza filosofica*, I⁵, Florence 1954, p. 65 : « E allora invece di tavolino potrei dir penna ! – In astratto, certamente, ma in concreto no, perché io che parlo ho una storia dietro a me, o meglio dentro di me, e sono questa storia : e però son tale che dico e devo dire tavolino e non altrimenti ». Ce que dit SAUSSURE, *CLG*, p. 107-108, à propos de la « loi de la tradition » peut être interprété dans le même sens.

³ Cf. A. PAGLIARO, *Corso*, pp. 26-27.

l'historicité de l'homme, parce qu'il est *dialogue, parler avec autrui* : « una conciencia que significa presupone una conciencia que *interprete*, es decir, que acoja el signo y lo *comprenda* »⁴. Parler, c'est toujours « communiquer » (Cf. 2.3.4.). Or, au moyen de la communication, « quelque chose devient commun »⁵ ; pour mieux dire, la communication existe parce que ceux qui parlent possèdent déjà quelque chose en commun qui se manifeste dans le parler-l'un-avec-l'autre⁶. En ce sens, le langage est, en même temps, le premier fondement et le premier mode de manifestation de l'*intersubjectivité*⁷, de l'*être avec autrui*, qui coïncide avec l'*être historique* de l'homme. En effet, « être avec autrui » signifie précisément pouvoir « se comprendre », c'est-à-dire se rencontrer sur un même plan d'historicité ; et cette rencontre est impossible sinon par la médiation de la langue qui, dans l'individu parlant et dans celui qui écoute, représente leur mode d'être historique. La conscience humaine est toujours *conscience historique*, et le mode fondamental de manifestation de la conscience historique en l'homme est la « langue », le *parler comme les autres*, c'est-à-dire, *comme il a déjà été parlé*, en accord avec la tradition. En d'autres termes, parler, c'est toujours *parler une langue*, justement parce que c'est parler (et non simplement « extérioriser »), parce que c'est « parler et comprendre », exprimer pour que l'autre comprenne, ou encore parce que l'essence du langage se livre dans le dialogue⁸. De là procède également que ce qui est *compris* par l'individu qui écoute, aussitôt que c'est compris, s'apprenne et devienne « langue » (savoir linguistique), et puisse être utilisé comme modèle pour des actes d'expression ultérieurs : celui qui écoute ne comprend pas seulement ce que dit l'individu parlant, il observe également *comment* il le dit.

1. 3. Il faut insister, à ce sujet, sur le fait qu'être tenu d'employer la langue (*une langue*) n'est en aucune façon une diminution de la liberté, comme on le pense souvent : la liberté nécessite la langue pour réaliser historiquement sa finalité expressive. La langue est *condition* ou *instrument* de la liberté linguistique, en tant que liberté historique (cf. II, 2.2.), et un instrument duquel *on dispose* n'est ni une prison ni une chaîne. Les plaintes concernant l'« insuffisance » d'une langue – quand elles ne sont pas simplement rhétoriques –, ou bien sont les confessions implicites d'une impuissance expressive, ou bien sont dues à la comparaison avec d'autres langues, qui offrent d'*autres* possibilités. Pour les sujets monolingues, la langue est toujours suffisante. Les plaintes concernant la prétendue « tyrannie » des langues sur la pensée sont tout aussi peu valides. Il est certain qu'un français, parce qu'il est français, 'ne peut penser comme un russe'⁹, mais cela n'implique

⁴ G. CALOGERO, *Estetica, Semantica, Historica*, Turin 1947, p. 240. [« Une conscience qui signifie présuppose une conscience qui *interprète*, c'est-à-dire, qui reçoive le signe et le *comprende*. » (NDT)]

⁵ J. DEWEY, *Lógica*, p. 61.

⁶ Cf. M. HEIDEGGER, *Sein und Zeit*, trad. esp. *El Ser y el Tiempo*, Mexico 1951, pp. 188, 194. [L'expression se trouve sous cette forme dans *Être et Temps*, trad. d'E. Martineau, pp. 128 et 130. (NDT)]

⁷ Cf. MERLEAU-PONTY, art. cit., p. 108.

⁸ Cf. M. HEIDEGGER, *Hölderlin und das Wesen der Dichtung*, Francfort a. M. 1936, III. A. W. DE GROOT, reconnaissant l'importance fondamentale du dialogue, oppose, justement, à la dichotomie *langue-parole*, la distinction entre *langue, parole* et *interprétation* (cf. Bulletin du Cercle Linguistique de Copenhague, V, p. 6). Il faut en outre rappeler à ce propos la pénétrante formulation de G. VON DER GABELENTZ, *Die Sprachwissenschaft*, Leipzig 1891, pp. 181-182 : « Regelmässig dient die Sprache dem Verkehre, das heisst zweien Parteien, zwischen denen sie vermitteln soll, dem Ich und dem Du. Darum ist sie von beiden Parteien abhängig : ich muss so reden, dass du es verstehst, sonst verfehlt meine Rede ihren Zweck. Mit anderen Worten : Deine Sprache muss auch die meine sein, ich muss annähernd so reden, wie Du zu reden und reden zu hören gewohnt bist. Diese Gewöhnung beruht auf Überlieferung, an diese Überlieferung sind wir beide gebunden ».

⁹ A. SECHEHAYE, *El pensamiento y la lengua o cómo concebir la relación orgánica de lo individual y lo social en el lenguaje*, [« La pensée et la langue ou comment concevoir le rapport organique de l'individuel et du social dans le langage ? », *op. cit.*, pp. 57-81 (NDT)], trad. esp. dans l'ouvrage déjà cité *Psicología del lenguaje*, p. 63. Dans le même article – qui représente, cependant, un effort pour sortir des schémas saussuriens –, Secheyaye transforme Humboldt en une espèce de mystique mineur (pp. 58-59) et affirme, en revanche, que Saussure a actualisé de manière brillante le point de

aucune « condamnation » ni aucune limitation de la liberté concrète, puisqu'un français ne pense pas pouvoir penser d'une autre façon, s'il ne sait pas également le russe, et ce n'est pas une condamnation que de devoir être soi-même. Il est également certain que l'individu parlant ne peut changer la langue dont il dispose, la langue déjà constituée, avant de l'employer, puisque cela est une impossibilité rationnelle. Toutefois, l'individu parlant adapte la langue à ses besoins expressifs et de cette façon la dépasse. En outre, la langue est un instrument d'une nature particulière, puisque, en tant que « système de possibilités » (cf. II, 3.1.3.), elle est également l'instrument de son propre dépassement ¹⁰.

2. 1. La langue historiquement constituée s'utilise et se manifeste dans l'activité de parler ; mais la langue κατ' ἐνέργεια ne coïncide pas intégralement avec la langue κατὰ δύναμιν. Dans l'activité de parler, la langue antérieure à l'acte est dépassée et « est altérée » aussi bien par les déterminations finales de l'expression que par les déterminations psychophysiques de la réalisation phonique.

2. 2. 1. Parmi ces dernières, certaines sont occasionnelles (par exemple, la simple fatigue ou l'excitation de l'individu parlant) ; d'autres sont permanentes chez un individu parlant ; et d'autres encore sont permanentes chez tous les individus parlants : ainsi, le désajustement entre le caractère global de l'image acoustique et le caractère « linéaire » de la réalisation phonique (cause d'anticipations, de métathèses, d'assimilations régressives), l'inertie des organes de phonation (cause d'apparition de sons épenthétiques, d'assimilations progressives), et, surtout, l'asymétrie de l'appareil phonatoire, justement mis en évidence par A. Martinet ¹¹. Et il est même possible de prendre en considération les éventuelles modifications produites dans la physiologie de l'activité de parler par des facteurs comme le climat et la race.

2. 2. 2. Les charges ironiques qui ont été suscitées à ce propos, y compris chez des linguistes illustres, comme O. Jespersen ¹², manquent de fondement parce que, en réalité, ces facteurs ne peuvent être exclus *a priori* ¹³. Et surtout, ils ne peuvent être exclus par la linguistique. En effet, la langue est un fait culturel, mais l'activité de parler est également une activité physique et se trouve, par conséquent, déterminée par tout ce qui constitue la dimension physique des individus parlants. Cependant, la linguistique en tant que telle, ne peut en aucun sens résoudre les problèmes liés aux éventuelles influences du climat et de la race, parce qu'il s'agit, respectivement, de problèmes d'écologie humaine et d'anthropologie physique. Bien plus : elle ne doit pas même les poser. Le linguiste peut s'occuper de la façon dont le physique détermine l'activité de parler, mais il ne possède aucune compétence pour

vue sensé de Whitney, selon lequel « toute création ou innovation en matière de langue remonte en dernière analyse à un choix fait par quelqu'un » (p. 60). Cela, par ailleurs, ne l'empêche pas d'affirmer ensuite, de façon tout à fait saussurienne, que la langue « constitue un objet extérieur à l'individu », « qu'il lui faut, bon gré mal gré, accepter et subir » (p. 63). On se souvient que, selon Saussure, *CLG*, p. 113, « le principe de continuité (...) annule la liberté ».

¹⁰ Cf. ce qui est dit par CH. F. HOCKETT, « Language », XXXII, p. 468, qui souligne « the incontrovertible fact that IN ANY LANGUAGE any speaker can, and often does, say something that has never been said before, without the slightest impairment of communication ». Il faut remarquer que, du fait de partir de l'activité de parler et non de la langue abstraite, la linguistique nord-américaine (bloomfieldienne), malgré son antimentalisme proclamé, se trouve, en général, dans de meilleures conditions que la linguistique saussurienne pour comprendre la langue comme système ouvert de possibilités et comme « moyen de faire ».

¹¹ *Équilibre et instabilité des systèmes phonologiques*, dans *Proceedings of the Third International Congress of Phonetic Sciences*, Gante 1939, pp. 30-34 ; *Function, Structure and Sound Change*, « Word », VII, pp. 23-28. Cf. également A. HAUDRICOURT & A. JUILLAND, *Op. cit.*, p. 21 et sq. ; E. ALARCOS LLORACH, *Fonología*, p. 101.

¹² *Language. Its Nature, Development, and Origin*⁹, Londres 1950, pp. 256-257.

¹³ Cf. A. MARTINET, *The Unvoicing of Old Spanish Sibilants*, « Romance Philology », V, p. 156.

traiter de ce qui détermine le physique de l'homme, parce qu'une partie de l'homme est *déjà déterminée*¹⁴.

2. 2. 3. Seulement, toutes les déterminations psycho-physiques *peuvent* être des causes d'« altération », mais elles ne le sont pas nécessairement et *ne peuvent pas* être des causes de « changement » (cf. 3.2.1.). Les phénomènes spécifiquement humains ne sont pas déterminés par le physique davantage que ce à quoi l'homme consent. Dans l'homme, le culturel et la finalité dépassent constamment le biologique et la nécessité¹⁵, et, en ce sens, parler ne fait pas exception¹⁶. Dans l'activité de parler, l'altération « physiologique » est retenue et strictement délimitée par le savoir linguistique et par la fonctionnalité. Par conséquent, elle ne peut « agir » sur la langue (c'est-à-dire être adoptée et diffusée) qu'en cas d'insuffisance ou de relâchement du savoir linguistique, et si elle n'affecte pas la fonctionnalité du système. Ainsi, la palatalisation du latin *ke*, *ki* (en supposant qu'il s'agirait d'un changement « physiologiquement conditionné » ; mais cf. V, 2.2.2.) n'a été possible que parce que le latin ne possédait pas de palatales et que, par conséquent, l'« altération » n'affectait pas les oppositions distinctives ; mais les nouveaux *ke*, *ki* apparus dans ce que l'on appelle « latin vulgaire », eux, ne se sont pas palatalisés parce que les palatales existaient déjà dans le système. Et la dénommée « loi phonologique synchronique de la symétrie des systèmes vocaliques »¹⁷, qui se trouve en nette contradiction avec l'asymétrie des organes de phonation, est un indice clair de la façon dont la finalité fonctionnelle dépasse la nécessité physique.

2. 3. 1. Concernant les déterminations finales, il faut distinguer entre la *finalité expressive* et la *finalité communicative* : entre *dire quelque chose* et *le dire à quelqu'un*.

2. 3. 2. De façon certaine, l'intention expressive de l'individu parlant se maintient en grande partie à l'intérieur de ce qui est permis par la langue (tradition linguistique). Toutefois, la variété même du savoir linguistique offre de larges possibilités de *sélection* (entre diverses réalisations normales et divers moyens systématiques isofonctionnels), et toute sélection est une modification de l'équilibre de la langue observée dans l'activité de parler. D'autre part, l'individu parlant peut ignorer la norme traditionnelle, ou celle-ci peut ne lui offrir aucun modèle spécifique. Dans un tel cas, il crée son expression en accord avec les possibilités du système, comme le font les enfants en disant *cabo* et *andé* pour *quepo* et *anduve*¹⁸, ou comme l'a fait celui qui pour la première fois, et sans consulter le Dictionnaire de l'Académie, a dit *papal* pour désigner une « plantation de papas ». Bien plus : pour convenir à sa nécessité expressive, l'individu parlant peut recourir à des moyens et à des éléments d'autres systèmes et même d'autres idiomes historiques. Finalement, les déterminations contextuelles et circonstancielles de l'activité de parler lui permettent d'ignorer et de modifier délibérément la norme, jusqu'à abolir toutes ces distinctions qui apparaissent superflues dans la chaîne parlée (cf. IV, 4.4.) ou dans la conjoncture particulière dans laquelle il parle.

¹⁴ Cf. E. COSERIU, *La geografía lingüística*, Montevideo 1956, p. 8.

¹⁵ Cf. J. DEWEY, *Lógica*, p. 57.

¹⁶ Une « altération » peut, naturellement, être diffusée, mais uniquement en vertu d'une *adoption*, c'est-à-dire d'un acte libre, déterminé seulement de façon culturelle et finaliste (cf. 3.2.2.). L'hypothèse d'un changement physiologique « graduel et insensible » est une hypothèse irrationnelle, puisqu'elle implique d'attribuer à la langue une continuité physique qu'elle ne possède pas (cf. V, 1.3.3.). Une altération « physiologique » s'épuise dans l'acte linguistique et ne peut être conservée que comme *savoir*, c'est-à-dire comme fait culturel, et non physique.

¹⁷ Cf. N. S. TRUBETZKOY, *Grundzüge der Phonologie*, trad. fr. *Principes de Phonologie*, Paris 1949, p. 120.

¹⁸ Le parler des enfants ne peut rien nous enseigner concernant un supposé état « primitif » du langage, mais beaucoup concernant le mode de fonctionnement des systèmes linguistiques. Pour ce qui concerne le fait que l'enfant apprend les règles systématiques du faire linguistique, cf. V. PISANI, *Geolinguística*, p. 101, note.

2. 3. 3. Ce dernier point est en relation avec les nécessités de la communication, parce que l'une des « circonstances » de l'activité de parler – et la plus importante – est, précisément, celui qui écoute. Aussi la finalité communicative se maintient-elle d'ordinaire en grande partie à l'intérieur des limites de la langue. Mais la langue (le savoir linguistique) de l'individu parlant n'est jamais parfaitement identique à celle de celui qui écoute¹⁹, tandis que le mot – pour le dire comme Montaigne – est toujours (et doit être) « moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute ». De là l'effort constant pour que les deux « moitiés » deviennent les plus semblables possible, la tendance à parler *comme l'autre*. Par cette adaptation au savoir de l'autre, l'individu parlant peut aller jusqu'à renoncer à une large part de son propre savoir, comme cela arrive en parlant avec des étrangers²⁰, et il modifie toujours en quelque mesure la réalisation de ses modèles pour faciliter l'intercompréhension, *pour que l'autre comprenne*.

2. 3. 4. A. Pagliaro²¹ diminue l'importance de la communication car il considère qu'il s'agit de l'aspect « pratique » du langage et que l'activité de parler se développe toujours entre les deux pôles de l'intention expressive et de la langue. Peut-être serait-il plus exact de dire que parler est une activité expressive libre qui se développe sur deux axes de solidarité : la solidarité avec la tradition et la solidarité avec celui qui écoute. Les deux axes coïncident en grande partie (autrement le dialogue ne pourrait s'établir), mais, lorsqu'ils ne coïncident pas, il est toujours possible que prévale la solidarité avec celui qui écoute, car il n'y a pas d'activité de parler qui ne soit communication. Il est certain que la communication, en tant que fait pratique, n'appartient pas à l'essence du langage, mais celle-ci se manifeste dans le dialogue (cf. 1.2.). Par conséquent, la communication est le cadre permanent de l'activité de parler ainsi que sa constante détermination extérieure²². Il faut, en outre, distinguer la communication pratique et contingente (la *communication de* quelque chose, « dire à quelqu'un ceci ou cela »), qui pourrait bien mieux se nommer « information », de la communication proprement dite, essentielle et originaire : *communiquer avec* quelqu'un, qui n'est pas extrinsèque au langage, puisqu'elle se manifeste même lorsque la communication pratique ne s'établit pas (c'est-à-dire, même lorsque ce qui est dit n'est pas compris). En effet, le simple « dire » est bien *pour autrui*, puisque le langage est, précisément, 'la manifestation de soi-même pour autrui'²³. En ce sens, parler est toujours « communiquer » ; et en vertu de cette communication, l'activité de parler est nécessairement « langue » et les mots sont nécessairement universels.

¹⁹ L'on peut dire que dans un dialogue qui s'établit au sein de la même « langue historique », quatre langues distinctes se trouvent toujours impliquées : a) le savoir de l'individu parlant ; b) le savoir de celui qui écoute ; c) ce qui est commun à ces deux savoirs ; d) la nouvelle langue qui résulte du dialogue.

²⁰ Cf., à ce propos, les observations et les exemples de R. JAKOBSON, *Sur la théorie des affinités phonologiques entre les langues*, reproduit dans N. TRUBETZKOY, *Principes*, pp. 355-356. L'on pourrait également réduire au même principe les deux types de « pression sociale » que CH. BALLY (*Le langage et la vie*, trad. esp. *El lenguaje y la vida*², Buenos Aires 1947, p. 194) a appelé *suggestion et autosuggestion*.

²¹ *Il linguaggio come conoscenza*, p. 80 et sq.

²² Cf. V. PISANI, *L'Etimologia*, p. 50.

²³ Personne n'a mieux exprimé cela que HEGEL, qui – après Aristote et en dépit du fait qu'il se soit relativement peu occupé du problème – est, sans aucun doute, le penseur qui a pénétré le plus profondément dans l'essence du langage : « Denn sie [die Sprache] ist das *Dasein* des reinen Selbsts, als Selbsts ; in ihr tritt die *für sich seiende Einzelheit* des Selbstbewusstseins als solche in die Existenz, so dass sie *für Andre ist* » (*Phänomenologie*, VI, B). À propos de l'intersubjectivité du langage, voir également W. VON HUMBOLDT, *Über die Verschiedenheit*, pp. 34-35, 55, et G. VON DER GABELENTZ, *Die Sprachwissenschaft*, p. 2 : « Und sie [die Sprache] muss nicht nur Verständnissgrund des Einen, sondern auch Verständnissmittel des Anderen sein ... Mit anderen Worten : Sprache verlangt erst ein Ich und dann ein Du ». Cf. en outre, G. CALOGERO, *Estetica*, p. 244 : « *Il linguaggio è lo spalancarsi di ... finestre chiuse, l'aprirsi dello spirito allo spirito altrui* ». Mais, de façon surprenante, Calogero conclut en choisissant la praticité (« oratoricité ») du langage.

3. 1. Le changement linguistique trouve son origine dans le dialogue : dans le passage des moyens linguistiques propres à l'activité de parler d'un interlocuteur au savoir de l'autre. Tout ce qui, dans ce qui est dit par l'individu parlant – en tant que *moyen linguistique* – s'éloigne des modèles existants dans la langue par laquelle s'établit la conversation, peut être appelé *innovation*. Et l'acceptation, de la part de celui qui écoute, d'une innovation comme modèle pour des actes d'expressions ultérieures peut être appelée *adoption*²⁴. Cette distinction paraîtra peut-être évidente et de peu d'importance ; elle est cependant fondamentale pour la compréhension et l'exposition correcte du problème théorique du changement linguistique. De nombreux chercheurs semblent penser que, ayant expliqué l'« innovation », ils ont expliqué le « changement » ; mais cela est une autre erreur, due au fait de traiter cette question sur le plan de la langue abstraite. En effet, dans la langue abstraite, chaque modèle est unique (*un* phonème, *un* mot) ; mais à chaque modèle de la langue abstraite correspond un grand nombre de modèles dans les nombreux savoirs individuels, et il est impensable que ceux-ci se modifient simultanément.

3. 2. 1. Une innovation – en laissant de côté les possibles mais très rares créations *ex nihilo* – peut être : a) une *altération* d'un modèle traditionnel ; b) une *sélection* entre des variantes et des moyens isofonctionnels existant dans la langue ; c) une *création systématique* (« invention » de formes en accord avec les possibilités du système) ; d) un *emprunt* à une autre langue (qui peut être total ou partiel et qui peut, par rapport à son modèle, impliquer également une « altération ») ; e) une *économie fonctionnelle* (négligence de distinctions superflues dans le discours). Et peut-être serait-il possible d'établir des types supplémentaires. La typologie de l'innovation intéresse l'investigation des modalités dans lesquelles l'activité de parler dépasse la langue constituée, mais elle n'est pas essentielle en regard du problème du changement linguistique, parce que l'innovation n'est pas un « changement ». Le *changement linguistique* (« changement dans la langue ») est la diffusion ou la généralisation d'une innovation, ou encore, nécessairement, une série d'adoptions successives. C'est-à-dire que, en dernière analyse, tout changement est originellement une *adoption*.

3. 2. 2. Or, l'adoption est un acte essentiellement distinct de l'innovation. L'innovation, en tant qu'elle est déterminée par les circonstances et les finalités de l'acte linguistique, est un « fait de parole » au sens le plus strict de ce terme : elle appartient à l'utilisation de la langue. L'adoption, en revanche – étant l'acquisition d'une forme nouvelle, d'une variante, d'un mode de sélection en vue d'actes futurs –, c'est la constitution d'un « fait de langue », la transformation d'une expérience en « savoir » : elle appartient à l'apprentissage de la langue, à son « se refaire » au moyen de l'activité linguistique. L'innovation est dépassement de la langue ; l'adoption est adéquation de la langue en tant que *δύναμις* (savoir linguistique) à son propre dépassement. L'innovation aussi bien que l'adoption se trouvent conditionnées par la langue, mais en sens inverse. En outre, l'innovation peut même posséder des « causes » physiques (en tant que détournement de la liberté dû à la nécessité physique), tandis que l'adoption – en tant qu'acquisition, modification ou substitution d'un modèle linguistique, d'une possibilité d'expression – est un acte exclusivement mental et, par conséquent, ne peut posséder que des motivations finales : culturelles, esthétiques ou fonctionnelles (cf. 4.3.).

²⁴ Il s'agit, naturellement du dialogue réduit à son schéma minimal. Le dialogue réel est beaucoup plus complexe. L'individu parlant réel n'innove pas seulement mais, en même temps, diffuse les innovations des autres. En outre, une « innovation » peut également surgir chez celui qui écoute, par exemple à cause d'imperfections de la perception ou d'une incompréhension de ce qui est signifié par l'individu parlant. D'autre part, chacun des deux interlocuteurs du dialogue est en même temps celui qui parle et celui qui écoute, et chaque individu parlant s'entend également lui-même. Finalement, celui qui écoute n'« apprend » pas seulement de l'individu parlant des « innovations », mais également des moyens traditionnels qu'il ne connaît simplement pas.

3. 2. 3. Ceux qui attribuent aux langues une existence « extérieure » aux individus courent souvent le risque de penser la possibilité de changements simultanés dans l'ensemble d'une langue historique (ou dans tout un « dialecte »). Ainsi, selon A. Meillet lui-même – néogrammairien en cela, bien plus que saussurien –, il n'y aurait pas seulement des innovations « généralisées », mais également des innovations « générales »²⁵. Mais une telle opinion (outre qu'elle est contredite par la documentation qu'offre la géographie linguistique, c'est-à-dire par les « faits ») ne peut être fondée rationnellement, et cela, justement, parce que la langue ne possède pas une existence autonome et n'existe que dans l'activité de parler et dans l'esprit des individus parlants (cf. II, 1.3.2.). Étant donné le mode d'existence de la langue, une innovation « générale » ne pourrait recevoir aucune explication rationnelle. Il est certain que, dans la recherche sur les changements, il est difficile ou impossible de remonter jusqu'aux actes initiaux d'innovation et d'adoption. Mais cela est 'une difficulté de fait, et non une difficulté logique ou rationnelle'²⁶. C'est autre chose d'admettre que des innovations analogues peuvent surgir chez différents individus qui se trouvent dans des conditions historiques analogues et qui sont confrontés aux mêmes contradictions internes du système (cf. IV, 4.4.), et que les innovations peuvent rencontrer des conditions favorables de diffusion, avec lesquelles l'individualité des innovations elles-mêmes n'est en aucune façon affectée. Encore distinct est le cas des langues « apprises » qui sont adaptées au système d'une langue « sue », et des formes d'une langue A qui sont adaptées au système d'une *autre* langue B. Ainsi, n'importe quel individu parlant espagnol adapte *ticket* en *tique*, *st-* en *est-*, *r-* en *rr-*, *ph-* en *f*, etc. Cependant il ne s'agit pas là d'innovations, mais d'*adaptations*, dont le problème doit demeurer distinct du problème du changement *dans une langue*. Les adaptations ne se manifestent pas dans l'utilisation d'*un* système, mais entre *deux* systèmes distincts. Les « innovations » dues au « substrat » sont, précisément, des adaptations, et non des innovations (du point de vue de la langue du substrat), et elles ne parviennent à constituer des « changements » que si la relation entre les deux langues s'inverse, c'est-à-dire si celle qui survit est la langue du « superstrat »²⁷. Cependant Meillet avait tout à fait raison de rejeter la théorie vulgaire de l'« imitation » : il n'est pas question d'opposer un sociologue à un autre (Tarde à Durkheim), puisque l'adoption n'est pas un acte d'imitation mécanique, mais un acte intelligent et sélectif.

4. 1. Le problème du changement linguistique, réduit à ses termes minimaux, est, donc, le problème même de l'adoption²⁸. Mais ce n'est pas le problème du *pourquoi* de

²⁵ Cf., par exemple, *La méthode comparative en linguistique historique*, Oslo 1925, pp. 85-86. Beaucoup plus radicale est, sur ce point, la position de J. VENDRYES, *Réflexions sur les lois phonétiques* (1902), aujourd'hui dans *Choix d'études linguistiques et celtiques*, Paris 1952, p. 6, qui considère que les changements phonétiques sont 'en principe des faits généraux et non des particularités individuelles généralisées' et qui n'admet presque que comme une exception le fait qu'un changement phonétique puisse partir d'un individu.

²⁶ Cf. B. CROCE, *Conversazioni critiche*, I, p. 123.

²⁷ Pour une première exposition, bien qu'insuffisante, du problème des langues « apprises », cf. E. COSERIU, *La lingua di Ion Barbu*, « Atti del Sodalizio glottologico milanese », I, 2, Milan 1949, pp. 47-53. Sur les adaptations phonématiques, cf., en particulier, E. POLIVANOV, *La perception des sons d'une langue étrangère*, Travaux du Cercle Linguistique de Prague, IV, pp. 79-96.

²⁸ Cf. ce qui a été dit par H. Paul, *Prinzipien*, p. 63, concernant le changement phonétique : « Man wird also wohl sagen können, dass die Hauptveranlassung zum Lautwandel in der Übertragung der Laute auf neue Individuen liegt ». Voir également Ch. Bally, *El lenguaje y la vida*, p. 168 : « c'est [l'entendeur], non le parleur, qui introduit les nouveautés dans la langue ; avant de les propager, il a dû les adopter » (*Le langage et la vie*, Genève, Droz 1935, p. 102 (NDT)). On dit parfois que l'innovation est « individuelle » et le changement « social » ; mais avec cela – si l'on n'oublie pas que l'individu lui-même est « social » – on ne distingue pas les deux phénomènes par leur caractère, mais on indique juste leur extension. À propos de l'adoption, des lois phonétiques, des « exceptions » et des problèmes connexes, cf. le chapitre sur l'« irradiation » dans V. Pisani, *Geolinguistica*, pp. 96-148, chapitre auquel on peut souscrire presque intégralement, à l'exception des concessions faites au biologisme de Van Ginneken et, en général, aux dénommés facteurs « psychophysiques » héréditaires. Malgré ces concessions, Pisani donne l'explication juste des phénomènes de

l'adoption, puisqu'il s'agit d'un acte finaliste, c'est celui de sa possibilité (4.2.) et de sa modalité (4.3.). En outre, pour ce qui concerne plus particulièrement l'adoption phonétique, s'ajoute le problème de sa « généralité » ou « régularité » (4.4.).

4. 2. Comment est-il possible que celui qui écoute comprenne ce qui est « altéré », ce qui est « nouveau », quelque chose qui « n'a jamais été dit auparavant », si la communication s'établit au moyen de la langue ? Pour ce qui est simplement « altéré », cela dépend du caractère même de la perception, qui est toujours active : la perception linguistique (comme tout autre) est l'intégration structurale de ce qui est perçu et l'interprétation immédiate dans les termes d'un savoir antérieur. Quant à ce qui est proprement « nouveau », il faut prendre en compte le fait que le *système* linguistique est un « système de possibilités » (cf. II, 3.1.3.) non seulement pour l'individu parlant, mais également pour celui qui écoute : ce n'est pas seulement un canon d'expression, mais également un canon d'interprétation de possibilités non encore réalisées. En outre, la communication est fondamentalement déterminée par les langues, mais elle utilise également des déterminations contextuelles et circonstancielles (tout ce qui est à la vue ou qui est su par les individus parlants)²⁹, comme le ton, la mimique, les gestes³⁰. Finalement, parler n'est pas seulement parler *de quelque chose*, mais aussi parler *sur ce qui est dit*, explication et éclaircissement de ce qui est dit et, souvent, justification de la manière de le dire : l'activité de parler courante est en même temps « langage primaire » et « métalangage ». Tout cela permet que la nouveauté se comprenne au-delà de ce qui est su et puisse à son tour devenir « langue » en s'ajoutant au savoir linguistique des interlocuteurs.

4. 3. 1. Pourquoi, parmi les nombreuses innovations qui se manifestent dans l'activité de parler, seules quelques-unes sont adoptées et diffusées ?³¹ La réponse à cette question se trouve implicitement en partie dans l'observation même qu'elle énonce : l'adoption n'est pas une reproduction mécanique, mais toujours une sélection.

4. 3. 2. Ainsi, en ce qui concerne le domaine phonique, la sélection commence dès la perception, grâce à son caractère structural et intégratif. Le « désajustement naturel entre parler et entendre », dont parle Vossler³², existe, sans doute, mais ne possède en lui-même aucune importance, puisque les sons se prononcent et *s'entendent* au sein des schémas normaux et fonctionnels³³. La grande majorité des altérations minimales qui perdurent au

« substrat » (pp. 130-131, note), en soutenant une doctrine très semblable à celle de l'« état latent » de R. Ménéndez Pidal.

²⁹ Cf., sur ce sujet, E. COSERIU, *Determinación y entorno. Dos problemas de una lingüística del hablar*, « Romanistisches Jahrbuch », VII, pp. 29-54.

³⁰ Il existe certainement des éléments de langue qui ne peuvent avoir surgi qu'accompagnés de gestes. Cf. B. M[IGLIORINI], « Lingua nostra », XII, 2, p. 55 : « le espressioni del tipo *con tanto di barba* si spiegano bene pensandole accompagnate in origine da un gesto delle mani indicante la lunghezza ». Cf. esp. *Con una barba así de larga*.

³¹ B. MALMBERG, « Studia linguistica », III, p. 134, observe de façon certaine que cela, et non celui des innovations, constitue le problème essentiel du changement linguistique. Cf. également E. Lerch, *Die Aufgaben der romanischen Syntax*, dans *Hauptfragen der Romanistik. Festschrift Becker*, Heidelberg 1922, p. 94.

³² *Gesammelte Aufsätze zur Sprachphilosophie*, trad. esp. *Filosofía del lenguaje*², Buenos Aires 1947, p. 102. Vossler, également, par l'une de ces incohérences qui sont si fréquentes chez lui, considère le changement phonétique comme « une somme de désajustements minimaux, imperceptibles, mécaniques ». Mais comment un désajustement « mécanique » est-il conservé pour pouvoir être ajouté aux autres ? (cf. n. 16).

³³ Cela ne signifie pas que les schémas phonématiques doivent être nécessairement compris comme des schémas acoustiques. B. MALMBERG, dans une polémique avec J. FORCHHAMMER, « Studia linguistica », IX, p. 101, affirme que « nous nous faisons comprendre à l'aide de sons et non pas à l'aide de mouvements de certains organes (dont le mécanisme est ignoré par la plupart des hommes parlants) ». Cette thèse, qui correspond à la thèse bien connue de R. Jakobson, paraît dictée par

sein même de la norme et ne possèdent aucune valeur fonctionnelle, non seulement ne se diffusent pas, mais encore ne possèdent qu'une petite probabilité d'être perçues³⁴. Tel est le cas des innombrables variations et altérations phonétiques individuelles et occasionnelles qui peuvent être observées instrumentalement, mais qui « ne s'entendent pas »³⁵.

4. 3. 3. Quant à ce qui est perçu, la sélection ne peut être que délibérée. En raison du caractère conscient (bien que « confus ») du savoir linguistique (cf. II, 3.2.2.), entendre implique toujours une attitude par rapport au sujet parlant en tant que sujet linguistique, et par rapport à ce qui est dit en tant que moyen linguistique. Intervient ici le critère du

l'évidence même et par le sens commun. Pour autant, elle est discutable, car, en réalité, l'image acoustique ne peut pas être séparée de l'image articulatoire. C'est un fait observable que, souvent, celui qui écoute n'« entend » de façon exacte un mot ou une phrase qu'après l'avoir *répété*, c'est-à-dire après l'avoir fait correspondre à ses propres mouvements articulatoires. Et il y a, en général, de nombreux indices selon lesquels la compréhension de ce qui est entendu requiert à tout le moins une ébauche d'articulation. M. BREAL, *Essai de sémantique*, p. 157, cite à ce propos une observation de Ribot : « Souvent ce que nous appelons *entendre* comprend un commencement d'articulation silencieuse, des mouvements faibles, ébauchés, dans l'appareil vocal ». C'est que la perception humaine – surtout s'agissant de faits significatifs – n'est pas passive, mais « participante » : elle implique une reproduction interne ce qui est perçu. Quant à l'« ignorance » des individus parlants, l'affirmation de Malmberg n'est acceptable que si l'on se réfère au savoir *scientifique*. En effet, les individus parlants qui ne sont ni phonéticiens ni physiologistes ne connaissent pas scientifiquement le mécanisme de l'articulation. Mais la même chose, et avec plus de raison, peut être dite du mécanisme acoustique, puisque l'individu parlant commun ne connaît généralement pas la physiologie de l'oreille. En revanche, les individus parlants possèdent nécessairement la connaissance *technique* des mouvements articulatoires, puisqu'ils les réalisent (cf. II, 3. 2. 2.).

³⁴ C'est de cette façon qu'il convient d'interpréter l'observation de L. GAUCHAT, *L'unité phonétique dans le patois d'une commune* (citée par O. JESPERSEN, *Humanidad*, p. 44), selon laquelle les villageois étudiés par lui « ne savaient pas » qu'ils ne parlaient pas de la même manière. En général, l'objectivisme physicien nous a accoutumés à l'idée qu'« aucune parole (en tant qu'acte physique) n'est identique à une autre » ; et il en est même qui pensent que cela à quelque chose à voir avec la conception du langage comme ἐνέργεια. Mais, en réalité, cela n'a rien à voir : l'ἐνέργεια linguistique ne doit pas être confondue avec la simple variété physique observée en tant que telle. En effet, qu'« aucune parole physique n'est identique à une autre » est certain *objectivement* (pour le scientifique et les appareils enregistreurs), mais non *objectivement* (pour l'individu parlant). L'individu parlant n'est pas un kymographe. N. TRUBETZKOY, *Principes*, p. 12, définit la phonétique comme une étude « phénoménologique » (puisque'elle s'occupe des sons tels qu'ils se présentent), et ce même terme apparaît dans le *Projet de terminologie phonologique standardisée*, « Travaux du Cercle Linguistique de Prague », IV, p. 309. Il serait cependant préférable de dire que la phonétique (conçue comme la concevait Trubetzkoy) est « phénoménique » et objectiviste. « Phénoménologique » – dans le sens que possède ce terme depuis Husserl – est la phonologie (si on la comprend comme phonétique fonctionnelle au sens large, et non simplement comme étude de la « fonction distinctive »), puisqu'elle correspond bien mieux au « savoir naturel » des individus parlants.

³⁵ H. PAUL, *Prinzipien*, p. 55, observe avec justesse que la variabilité de la prononciation, à l'intérieur de certaines limites, ne se perçoit pas ; cf., dans le même sens, G. VON DER GABELNITZ, *Die Sprachwissenschaft*, pp. 33-34, 187-188. Mais Paul croit que c'est en cela que se trouve la clé des changements « imperceptibles » par les individus parlants, ce qui n'est pas acceptable : ce qui ne se perçoit pas ne peut être adopté ni diffusé. De façon analogue, L. GAUCHAT, *L'unité* (cité par O. JESPERSEN, *Humanidad*, p. 41) croit que le premier individu parlant qui ait prononcé d'une manière nouvelle (adoptée ensuite par les autres) « n'a pas été aperçu ». Mais, comme le signale Jespersen, il se contredit ensuite ; et cela est tout à fait naturel, puisque l'adoption de quelque chose qui « n'est pas aperçu » est, en soi, une contradiction. C'est ce que n'a pas remarqué ou qu'a oublié K. VOSSLER, qui (*Positivismus und Idealismus in der Sprachwissenschaft*, trad. esp. *Positivism e idealismo en la lingüística*, Madrid 1929, p. 83) parle d'une prononciation nouvelle qui « s'est insinuée, a été reprise par les gens des alentours, mais [qui] n'a, au début, été remarqué par personne [comme] une déviation ». Sur la prétendue « inconscience » des adoptions, cf., en revanche, les pénétrantes observations de CH. BALLY, *El lenguaje y la vida*, p. 168.

« prestige », affirmé surtout par les néolinguistes italiens³⁶ ; prestige d'un sujet linguistique face à d'autres sujets ou d'une communauté face à d'autres communautés. La langue étant un savoir, elle s'apprend de ceux qui « parlent mieux », de ceux qui *savent* (ou dont on suppose qu'ils savent), et non de ceux qui ne savent pas. Celui qui écoute – quoique, le plus souvent, d'une manière immédiate et non réflexive – compare toujours son savoir avec celui de l'individu qui parle et est disposé à accepter les moyens linguistiques de celui-ci s'il reconnaît sa supériorité culturelle ou qu'il possède des doutes quant à l'excellence de son propre savoir³⁷. Du fait de l'attitude critique par rapport à ce qui est dit, il est peu probable que celui qui écoute accepte une « innovation » qu'il ressent comme afunctionnelle ou « incorrecte »³⁸. Et même dans ce qui est fonctionnel, il sépare ce qui correspond à une exigence distinctive ou significative permanente de ce qui est la manifestation de *Kundgabe* individuel ou d'*Appell* occasionnel et, par conséquent, ne peut être adopté comme une valeur neutre de « langue ». En réduisant tout cela à un principe unique, on peut dire qu'une adoption correspond toujours à une *nécessité expressive*³⁹ ; nécessité qui peut être culturelle, sociale, esthétique ou fonctionnelle⁴⁰. Celui qui écoute adopte ce qu'il ne sait pas, ce qui le satisfait esthétiquement, ce qui lui convient socialement ou qui lui sert fonctionnellement. L'« adoption » est, par conséquent, un acte de culture, de goût et d'intelligence pratique.

4. 4. 1. Le problème de la « régularité » ou de la « généralité » de l'adoption phonique coïncide avec le vieux problème des dénommées « lois phonétiques ». L'existence des faits historiques regroupés, par une erreur de perspective, sous cette enseigne physicienne, a été l'une des raisons par lesquelles on en est arrivé à croire (et l'on continue en partie à le croire) à des facteurs plus ou moins mystérieux qui agiraient inmanquablement sur les langues, en les modifiant. De là, la fameuse thèse « néogrammairienne » – formulée successivement par W. Scherer (1875), A. Leskien (1876), H. Osthoff et K. Brugmann (1878) – de l'absolue régularité ou de l'« inexceptionnalité » (*Ausnahmslosigkeit*) des lois phonétiques, entendue comme inexceptionnalité dans un dialecte ou dans toute une langue historique (cf., cependant, n. 41). Mais le problème ne se résout pas non plus en un sens négatif, en observant que les lois phonétiques ne sont pas des lois naturelles mais des constatations historiques, qu'elles ne sont pas « générales », mais généralisées et qu'elles admettent de multiples exceptions. Ou, à tout le moins, ne se résout-il pas de façon satisfaisante. En effet, signaler que les lois phonétiques admettent des exceptions – en plus de ne pas éliminer le problème des lois, qui continue d'être aussi mystérieux qu'avant – implique d'accepter comme base de discussion la langue même en tant qu'*ἔργον*, et de discuter sur un plan empirique, et par là inadéquat, une thèse qui se fonde sur une confusion rationnelle. La thèse de l'*Ausnahmslosigkeit* – comme n'importe quelle autre – n'est pas fautive parce qu'elle est contredite par les faits, mais elle est contredite par les faits parce

³⁶ Mais également par d'autres chercheurs, parmi lesquels, en premier lieu, O. Jespersen ; cf., par exemple, *Humanidad*, pp. 42, 46. Jespersen cite même des *exemples observés* d'adoption et de diffusion d'une prononciation individuelle.

³⁷ Ce critère est important, mais il doit être intégré au critère de fonctionnalité et à celui de sociabilité. Celui qui écoute peut également adopter les moyens linguistiques de sujets de culture inférieure, s'ils lui apparaissent fonctionnellement utiles ou particulièrement expressifs. Et, même sans cela, il peut les adopter en raison de la tendance à parler « comme les autres » : pour ne pas « s'exclure » linguistiquement de la communauté. De même, ne pas se distinguer de façon ostentatoire de la communauté linguistique est une question de goût, et est bien ou mal considéré (mais c'est en fait une bonne chose).

³⁸ Est compris comme incorrect tout ce qui, étant étranger au système ou contraire à la norme, ne possède pas de justification fonctionnelle.

³⁹ Cf. F. SCHÜRER, *Substrattheorie und Phonologie aus dem Blickwinkel des Rumänischen*, « Cahiers Sextil Pușcariu », II, 1, 1953, pp. 25-26.

⁴⁰ Par « nécessité fonctionnelle », on entend, dans ce dernier contexte, une nécessité distinctive ou désignative du système linguistique. En d'autres sens, les nécessités culturelles, sociales et esthétiques sont également « fonctionnelles ».

qu'elle est fausse. Pour la réfuter, donc, il faut découvrir sa fausseté profonde, ce qui, par ailleurs, équivaut à découvrir en même temps sa vérité profonde, puisque aucune erreur n'est seulement et simplement une erreur. On peut encore moins accepter la thèse conciliatrice qui reconnaît des innovations « générales » et « généralisées », puisque le concept même d'« innovation générale » est contradictoire et inadmissible (cf. 3.2.3). Il n'est pas question de prendre position par rapport aux lois phonétiques, mais de montrer à quels faits réels correspond l'idée même de « loi phonétique », si tant est qu'elle corresponde à quelque fait réel. La réduction des « lois phonétiques » du statut de lois naturelles à celui de constatations historiques a sans doute été une conquête importante ⁴¹. Mais il s'agit d'une conquête *méthodologique*. Elle indique *quelle valeur possèdent* les « lois phonétiques » pour l'*Histoire* et non *ce qu'elles sont* (à quels faits concrets elles correspondent) dans la *Geschichte* (cf. II, 2.3.).

4. 4. 2. Ce problème, qui est le problème essentiel, ne peut être résolu sur le plan de la langue abstraite, mais uniquement sur le plan de l'activité linguistique, qui est le plan même sur lequel la langue possède une existence concrète. Sur le plan de la « langue » peut à peine être observé le résultat historique, ou la « projection », de ce qui s'est concrètement manifesté dans l'activité de parler ⁴². Or, considéré du point de vue de l'activité de parler, un 'changement phonétique général' au sein d'un « dialecte » (« langue d'un groupe d'individus ») implique deux types de généralité qui doivent être nettement distingués : la généralité dans l'activité de parler propre à tous les individus parlants du groupe, qui peut être appelée *généralité extensive* ou simplement « généralité » ; et la généralité dans tous les mots qui contiennent le phonème ou le groupe affecté (dans tous les mots dans lesquels le phonème ou le groupe affecté se trouve dans des conditions analogues), qui ne peut être envisagée que dans le savoir linguistique de chaque individu parlant et qui peut être appelée *généralité intensive* ou « régularité » ^{42 bis}. Ne pas faire la

⁴¹ Cf. la formulation d'H. PAUL, *Prinzipien*, p. 68 : « Das Lautgesetz sagt nicht aus, was unter gewissen allgemeinen Bedingungen immer wieder eintreten muss, sondern es konstatiert nur die Gleichmässigkeit innerhalb einer Gruppe bestimmter historischer Erscheinungen ». D'autre part, E. PULGRAM, *Neogrammarians and Soundlaws*, « Orbis », IV, p. 63, signale que – en général, chez les néogrammairiens – le terme *Gesetz*, dans le composé *Lautgesetz*, ne possède pas en propre la connotation de « loi », mais, bien plus, celle de *Gesetzmassigkeit*, « régularité ». Dans le même article (p. 64), Pulgram reproduit la formulation de LESKIEN, *Die Deklination im Slavisch-Litauischen und Germanischen*, Leipzig 1876, p. XXVIII, dans laquelle il est explicitement dit que les lois phonétiques *peuvent* avoir des exceptions, mais que celles-ci ne sont ni arbitraires ni accidentelles.

⁴² Dans la linguistique, il arrive fréquemment que certains problèmes, qui ne peuvent être éclaircis davantage qu'en rapport à l'activité de parler concrète, soient posés sur le plan abstrait de la « langue », sur lequel ils ne possèdent tout simplement pas de solution ou ne peuvent recevoir de solutions que partielles. Tel est, par exemple, le cas des catégories verbales, qui sont des moyens significatifs de l'activité de parler mais qui ont fini par être interprétées comme des « classes » de mots de la langue. Or, les catégories ne sont pas des « classes », mais dire que ce ne sont pas des classes n'implique pas (comme on le croit souvent) que les catégories n'existent pas ou qu'elles correspondent seulement à une convention, à un expédient pratique. Cette dernière conclusion concerne, justement, l'interprétation des catégories comme « classes » (qui est, effectivement, un expédient didactique), et non les catégories elles-mêmes, puisque, pour établir que les catégories ne sont pas des « classes de mots », il faut nécessairement se référer aux catégories réelles. De la même façon, pour établir que les lois phonétiques *ne sont pas générales*, il faut se référer aux lois phonétiques (réelles), puisqu'elles sont le sujet de la prédication négative. Naturellement, il n'y a rien de contradictoire à affirmer que les lois phonétiques « n'existent pas », mais, même dans un tel cas, il faut établir ce qui existe et qui a pu être interprété comme « loi phonétique ».

^{42 bis} En un sens analogue, J. KURYŁOWICZ, *La nature des procès dits « analogiques »*, « Acta Linguistica », V, p. 36, distingue entre une extension *externe*, « à l'intérieur d'une communauté linguistique », et *interne*, « à l'intérieur du système grammatical ». OSTHOFF et BRUGMANN, en revanche, dans leur formulation du principe de la loi phonétique, postulaient clairement sa double généralité *simultanée* : généralité chez tous les individus parlants d'une communauté et, en même temps, dans tous les mots dans lesquels un son se rencontre dans des conditions déterminées ; cf. M.

distinction entre ces deux types de généralité constitue l'équivoque fondamentale de tout le problème des lois phonétiques. Et une telle équivoque est précisément due au fait de poser le problème sur le plan de la langue abstraite où, en effet, chaque mot est unique, comme dans un dictionnaire. Mais ce mot ne peut changer en *un* moment, dans la mesure où c'est un modèle du « second degré », correspondant à une vaste série de modèles « du premier degré », contenus dans les savoirs linguistiques individuels (cf. 3.1.).

4. 4. 3. La généralité extensive est nécessairement le résultat de la « diffusion d'une innovation », c'est-à-dire d'une série d'adoptions successives (cf. 3.2.1.). En effet, un « dialecte » est un système d'isoglosses, autrement dit de faits linguistiques analogues ; et la diffusion d'une innovation est, précisément, la constitution d'une isoglosse, d'un fait de langue interindividuel. Par conséquent, dire que « les lois phonétiques agissent sans exception au sein du même dialecte » (*innerhalb desselben Dialektes*) est un cercle vicieux. Cela signifie, en effet, que l'on distingue d'abord un dialecte par le constat de l'homogénéité interindividuelle de certains faits linguistiques – parmi lesquels, également, les résultats de différents changements phonétiques – et que l'on affirme ensuite que ces changements phonétiques se produisent sans exception dans le dialecte délimité grâce à eux⁴³. On isole d'abord en tant que « castillan », par exemple, ce dialecte roman dans lequel le latin *kt* s'est transformé en *č* (*octo* > *ocho*), et l'on observe ensuite, avec une étrange surprise, que *kt* > *č* est une loi phonétique qui a immanquablement agi « dans tout le castillan ». Par conséquent, si l'on rompt le cercle vicieux et que l'on comprenne qu'un dialecte est délimité par l'apparition de certains changements⁴⁴, la formulation de la généralité manifeste clairement son caractère tautologique : elle affirme qu'une loi phonétique agit dans un espace dans lequel on observe qu'elle a agi⁴⁵. Ce qui se produit est que la loi phonétique – en tant que diffusion d'une innovation phonétique – appartient au *se faire* de la langue et, par conséquent, est antérieure au dialecte, lequel est son résultat : les limites dialectales sont un *après* et non un *avant*, par rapport aux lois phonétiques⁴⁶.

La conclusion qui s'impose est, donc, qu'un changement phonétique ne peut posséder « a priori » de généralité extensive. Celle-ci dépend d'un processus historique particulier, qui se réalise ou ne se réalise pas, et ne peut se réaliser qu'à une époque déterminée et dans un groupe déterminé d'individus. En conséquence, la généralité extensive ne possède aucune universalité : en ce sens, la « loi phonétique » – entendue, à présent, non comme « fait qui se produit » (diffusion d'une innovation phonétique), mais comme « constatation de ce qui s'est produit » : en tant que fait d'*Histoire*, et non de *Geschichte* – représente, en effet, une observation historique, particulière et « a posteriori » (cf. n. 41).

4. 4. 4. Tout à fait distinct est le problème de la généralité intensive. À propos de celle-ci, nous ne pouvons raisonnablement pas postuler la « diffusion » d'une adoption phonétique, au sein d'un savoir linguistique individuel, d'un mot aux autres. Il est possible d'avoir, sans doute, un changement graduel, avec de multiples oscillations, dans la *fréquence d'emploi* d'un moyen adopté en tant que nouvelle tradition linguistique. Mais il s'agit cependant d'oscillations dans l'utilisation du savoir, et non dans le savoir lui-même. Une innovation adoptée appartient nécessairement et dès le début à l'ensemble du savoir

LEROY, *Sur le concept d'évolution en linguistique*, « Revue de l'Institut de Sociologie » 1949, p. 342, note 3.

⁴³ Ce cercle vicieux a déjà été remarqué par H. SCHUCHARDT, *Über die Lautgesetze*, 1885, qui se demandait si les « dialectes » doivent être conçus comme « a priori » ou comme « a posteriori », par rapport aux changements phonétiques ; cf. *Brevier*, p. 59.

⁴⁴ La non-survenue des changements possède, à ce propos, la même valeur que leur survenue, puisqu'un dialecte conservateur se délimite nécessairement en référence à d'autres dialectes, innovateurs.

⁴⁵ Avec ou sans « exceptions », puisque cet aspect correspond à la « régularité » de la loi, et non à sa « généralité ».

⁴⁶ Cf. *La geografía lingüística*, p. 29.

linguistique de celui qui l'adopte. Par conséquent, s'il s'agit d'un moyen phonétique, ce moyen s'insère *ipso facto*, en tant que nouvelle possibilité expressive, dans le système des moyens phonétiques connus par l'individu considéré. Il est certain que les représentants acoustiques des phonèmes ne se livrent pas séparés dans la réalisation et que, par conséquent, ils ne peuvent être expérimentés que dans des mots et dans des phrases entières. Mais celui qui écoute et qui adopte une innovation phonétique compare les mots entendus avec ses propres modèles, et ce qu'il adopte (« apprend ») est la différence entre ceux-ci et ceux-là. D'autre part, les phonèmes et leurs variantes, de même que les traits distinctifs et les corrélations auxquelles ils correspondent, sont connus et individualisés « techniquement » au moyen du savoir linguistique ; et l'adoption est, précisément, une opération qui se réalise dans la langue en tant que « savoir » (cf. 3.2.2.). Ainsi, par exemple, apparaîtrait-il difficile d'enseigner de façon théorique à un enfant le sens de la corrélation de sonorité. Cependant, ce même enfant ne possède aucune difficulté à imiter une prononciation défectueuse en disant, mettons, que Fulano dirait [ezde bado blango] pour *este pato blanco* et en répétant ce jeu avec tout autre vocable qui contiendrait une consonne sourde. Étant donné le caractère systématique du savoir linguistique, une innovation phonétique n'est pas adoptée seulement pour la « répétition » du mot ou des mots dans lesquels les innovations elles-mêmes ont été entendues, mais pour l'activité linguistique en général⁴⁷. Si l'innovation adoptée affecte un phonème, elle est adoptée (en tant que possibilité) pour le même phonème en quelque mot et en quelque position que ce soit ; et si elle affecte un phonème dans un rapport ou dans une position déterminée, elle est adoptée pour tous les mots qui contiennent le même phonème dans le même rapport ou dans la même position. Et cela, non par quelque impénétrable mystère, mais par le simple fait que le moyen phonétique adopté est, dans chaque cas, *un seul* : ce qui est adopté n'est pas un élément « fait » (tel son dans tel mot), mais un élément formateur, une règle, un *moyen de faire*⁴⁸. L'adoption phonétique peut être, jusqu'à un certain point, comparée à la substitution ou à l'altération d'une touche de machine à écrire ; si, par exemple, la touche altérée est *a*, il n'y a rien d'étrange à ce que tous les mots avec *a* qui sont écrits au moyen de cette machine présentent la même altération, puisque ce qui est altéré est le *modèle* de réalisation lui-même.

En ce sens également, la « loi phonétique » est quelque chose qui s'observe tous les jours, et elle peut même être vérifiée à partir d'adoptions provoquées expérimentalement. Ainsi, en corrigeant un défaut ou une erreur de prononciation, on n'enseigne pas au sujet tous les mots dans lesquels figure le phonème affecté, mais, à partir de quelques exemples, la prononciation elle-même, laquelle est ensuite appliquée par le sujet à tous les mots qu'il connaît ou apprend. Si l'on indique à quelqu'un que les mots comme *llama*, *lleno*, *talla* se prononcent, dans le castillan exemplaire d'Espagne, [λama], [λeno], [taλa] – et non [ljama],

⁴⁷ B. CROCE, *Problemi di estetica*, p. 171, n. – en reprenant, par ailleurs, une idée de Humboldt (cf. *Über die Verschiedenheit*, pp. 38-39) – observe justement qu'en réalité, on n'apprend pas une « langue », mais on apprend à *créer* dans le cadre d'une langue. Pour mieux dire, la « langue » est, précisément, cela : un mode systématique, une technique, de la création linguistique.

⁴⁸ Sur les règles du faire linguistique dans le champ phonétique, cf. V. PISANI, *Geolinguistica*, p. 109. M. GRAMMONT, *Traité de phonétique*⁴, Paris 1950, p. 166, indique d'une façon assez claire en quoi consiste le principe de la régularité, mais confond ensuite la « régularité » et la « généralité » : « Les changements phonétiques sont réguliers parce qu'ils ne consistent pas dans la modification d'un mot ou d'un groupe de mots, mais dans la modification d'un mode articuloire. Dans les limites de temps et d'espace qui lui sont propres une loi phonétique vaut d'une manière absolue ». Ce dernier point revient à dire que ce qui se constate se constate. Selon B. DELBRÜCK également, *Einleitung in das Sprachstudium*², Leipzig 1884, p. 126 et *Die neueste Sprachforschung*, Leipzig 1885, p. 17, les changements phonétiques ne se manifestent pas dans chaque mot, mais dans la 'prononciation des sons'. Seulement, Delbrück considère les changements comme « inconscients » et pense que – *de fait*, bien que non théoriquement – on peut à ce propos parler d'une 'nécessité naturelle'. Du point de vue théorique, au contraire, il rejette l'identification entre loi phonétique et loi naturelle ; cf. *Einleitung*, p. 130 ; *Sprachforschung*, pp. 17-18. J. VENDRYES, *Réflexions*, p. 4, parle, à ce même propos, d'« altération », non pas dans les mots mais dans l'articulation.

[l]eno], [talja], comme il les prononçait – lui-même, en réalisant son erreur et en acquérant l'articulation [λ], l'appliquera à tout mot contenant //, et non pas uniquement à ceux dont la prononciation lui a été signalée comme étant erronée. Et il fera de même pour un phonème dans une position déterminée. Si, par exemple, on lui fait remarquer qu'en espagnol, on ne prononce pas [rama], [resto] mais [rrama], [rresto], il dira également [rrima], [rraspa], [rremo], etc. Et en faisant cela, notre sujet ne fera pas autre chose qu'appliquer strictement deux lois phonétiques : $lj > \lambda$ et $r- > rr-$. L'on sait également que, en connaissant les correspondances régulières entre deux systèmes ou « dialectes » ressemblants, un individu parlant peut passer de l'un à l'autre sans qu'il lui soit nécessaire de connaître tous les mots du système ou du « dialecte » qui n'est pas le sien propre, ce qui apparaît ordinairement comme le résultat de nombreuses ultracorrections ou de nombreux ultra-dialectismes, justement en raison de la stricte application de « lois phonétiques »⁴⁹. C'est que la « loi phonétique », en tant que loi intrinsèque et libre de l'activité de parler, est, précisément, celle qu'applique, dans chaque cas, l'individu parlant en créant systématiquement son expression ; l'autre, celle qui rend compte des correspondances effectives entre les deux systèmes ou dialectes (et qui admet des exceptions), est le résultat historique, et historiquement conditionné, d'une série de « lois » intensives analogues. Un nouveau mode articulaire ne peut surgir comme « général », puisque l'articulation est individuelle ; mais il est, dès l'origine, « régulier », puisqu'il est unique. Le fait que la loi phonétique signifie un changement articulaire implique sa « régularité » (son application à tous les mots qui contiennent le mode substitué) ; mais il n'implique pas sa « généralité », qui ne peut que résulter de l'interaction entre les activités linguistiques individuelles. En d'autres termes : du principe de la loi phonétique, tel qu'il fut formulé par Osthoff et Brugmann (cf. n. 42 bis), la seconde généralité (l'intensive) est parfaitement acceptable, tandis que la première (l'extensive) est inacceptable. Il faut remarquer, par ailleurs, que parmi les « néogrammairiens » eux-mêmes, B. Delbrück n'a pas manqué de voir que, strictement parlant, la loi phonétique ne vaut que pour la 'langue d'un individu' et, en outre, uniquement pour un moment déterminé de celle-ci^{49 bis}. Seulement, il faut préciser un point supplémentaire : le changement phonétique se produit dans *la langue en tant que possibilité d'expression future*. Un moyen phonétique nouveau n'apparaît pas simultanément dans tous les mots « réalisés » de la langue abstraite (cela étant rationnellement impossible, puisque rien ne se produit sur ce plan), ni ne se « diffuse » d'un mot aux autres⁵⁰, mais est adopté *pour créer* des mots futurs.

Le problème de la régularité des changements phonétiques est également, en dernière analyse, un problème inconsistant. Un tel problème n'est pas seulement difficile ou

⁴⁹ Ainsi, celui qui, dans le Rio de la Plata, en prétendant parler le castillan académique, dit [arroλo] pour [arrojo], ne le fait pas par « analogie » ou suivant un modèle spécifique (bien qu'intervienne parfois la contamination avec *desarrollo*), mais par la connaissance de la correspondance systématique $z-\lambda$, qui n'est pas propre à ce cas. Et celui qui dit *abstracto* pour *abstracto* applique, inversement (et en se trompant) la « loi phonétique » $pt > t$. Dans *disgresión*, *desvatar*, pour *digresión*, *devatar*, intervient la connaissance des préfixes *dis-*, *des-*, mais, dans le Rio de la Plata, intervient également la tendance à éviter la chute du *s* préconsonantique (phénomène qui est considéré comme vulgaire ou rustique), c'est-à-dire la comparaison implicite entre deux moyens de l'activité de parler. Sur l'intuition des relations constantes entre langues distinctes, cf. V. PISANI, *Geolinguistica*, p. 13.

^{49 bis} « Wir können sie [les lois phonétiques] also nur erwarten bei dem einzelnen Individuum, oder vielmehr, wenn wir ganz genau sein wollen, nur im Momentandurchschnitt der Sprache eines Individuums » (*Einleitung in das Sprachstudium*, p. 129). En ce sens, Delbrück parle des lois phonétiques « en soi ». Cf. également *Die neueste Sprachforschung*, pp. 12-13.

⁵⁰ En général, il ne convient pas de substituer par le mécanisme de la langue abstraite celui des « mots », puisque ceux-ci ne sont pas moins abstraits que celle-là. Aucun changement ne peut se produire dans un terme du dictionnaire (cf. 4.4.2.). C'est autre chose de dire qu'avant d'adopter un nouveau moyen phonétique, celui qui écoute doit l'entendre dans différents mots et que, dans le cas de contacts interlinguistiques, différents mots doivent passer d'une langue aux autres avant qu'un moyen phonétique particulier de ces mêmes mots n'acquière droit de cité et cesse d'être considéré comme typique des *Fremdwörter* [i.e. des « mots étrangers »] (*NDT*).

complexe, mais il est insoluble, s'il est posé du point de vue de la langue en tant qu'ἔργον : cela, précisément, parce que la langue n'est pas ἔργον, et dans cette perspective la régularité ne peut qu'être constatée et acceptée comme un fait. Mais il se résout – ou, pour mieux dire, se « dissout », parce qu'il se résout en étant éliminé – si le langage est considéré comme ἐνέργεια et la langue comme δύναμις, technique historique de l'activité de parler, puisqu'un changement phonétique « régulier » est, justement, une modification, *non pas dans quelque chose de déjà réalisé, mais dans la technique de création linguistique.*

4. 4. 5. K. Vossler⁵¹ semble momentanément s'approcher de cette interprétation lorsqu'il observe que le processus du changement phonétique (entendu, malheureusement, comme « désajustement mécanique » ; cf. n. 32) n'est pas répété pour chaque mot. Mais il s'égaré ensuite et parle d'« analogie physiologique », d'un sentiment moteur, une association mécanique de sons, par laquelle un changement, qui n'était d'abord que sporadique, devient ensuite plus fréquent et finalement se généralise⁵² ; explication qui est en tout point contradictoire et inadmissible. Un changement se « généralise » au sens extensif, mais non au sens intensif. Vossler confond la « généralité » avec la « régularité », la langue abstraite avec la langue concrète, le « savoir » avec l'activité linguistique. Il est pour le moins inopportun de recourir à des concepts tels que celui d'« analogie physiologique » et celui d'« uniformisation mécanique » par rapport à un *savoir*. Celui-ci se réfère bien aussi au physiologique et au mécanique (comme mode de matérialisation de ce qui est fonctionnel), mais, en tant que savoir, il n'est ni physiologique ni mécanique. Et, en admettant que l'on puisse avoir une « attraction mécanique exercée depuis les groupes de formes fréquentes sur les rares », comme l'ajoute Vossler, alors pourquoi, tandis que les nouvelles formes sont sporadiques, les anciennes formes (plus fréquentes) ne les éliminent-elles pas en exerçant sur elles cette « attraction mécanique » ? Comment arrive-t-il que certaines formes sporadiques se diffusent jusqu'à devenir plus fréquentes que les formes auxquelles elles se substituent ? La vérité est que la diffusion des habitudes linguistiques nouvelles et leur « régularisation » ne peuvent être justifiées que de façon culturelle et fonctionnelle. Dans la langue, il n'y a rien de « mécanique ». En outre, on ne voit pas pourquoi les « désajustements », s'ils sont « mécaniques et imperceptibles », ne se réaliseraient que dans certains mots et non dans d'autres, et pourquoi l'« analogie physiologiste » n'intervient pas avant que le désajustement n'ait radicalement affecté ces mots qui constitueraient l'« avant-garde » du changement. De la même manière, il est inadmissible que se justifie, au moyen de ce qu'il appelle le « sentiment moteur », l'équivalence entre phonèmes et liaisons déjà différenciés, comme ceux qui figurent dans les exemples de Vossler. Une telle équivalence peut être établie (et non au moyen du « sentiment moteur », mais par la reconnaissance d'une identité fonctionnelle) dans la « diffusion » (entre des activités de parler distinctes), mais non dans la « régularisation » (dans une même activité de parler), où elle ne peut apparaître qu'entre les variantes d'un unique moyen fonctionnel. Un son ou une liaison *a* ne pourrait être reconnu, au sein d'un système, comme « équivalent » d'un son ou d'une liaison *b*, entièrement distinct, si les deux n'étaient pas interchangeable dans le même mot. Ainsi, il n'arriverait aujourd'hui à personne de substituer esp. *falta* par *halta*, ou *firmar* par *hirmar* : cela n'aurait été possible qu'à l'époque où *h* se prononçait et était une variante de *f*. Vossler, semble-t-il, se souvient de la distinction de H. Paul⁵² entre *Lautwandel* (changement phonétique) et *Lautwechsel* (substitution phonétique) et considère la « généralisation » d'un changement phonétique comme *Lautwechsel*. C'est, dans une certaine mesure, exact, puisque la sélection qui succède à une adoption (cf. 4.4.6.) peut, en effet, être interprétée en tant que *Lautwechsel*⁵³. Cependant, il ne s'agit pas d'« analogie »,

⁵¹ *Filosofía del lenguaje*, p. 103.

⁵² *Prinzipien*, p. 68.

⁵³ Par ailleurs, puisque, au sens intensif, il ne peut y avoir de changements « graduels et insensibles », tout changement phonétique est une « substitution phonétique ». Le *Lautwandel* de Paul est un *Lautwechsel* dans un système de moyens phonétiques ; et son *Lautwechsel* est un *Lautwechsel* dans un mot ou dans le paradigme flexionnel d'un mot.

mais de la reconnaissance de l'identité fonctionnelle de deux moyens phonétiques. Ce n'est pas la même chose de transformer en [λ] tout [lj] et de transformer en [λ] également le / de *levar*, *levamos* (par analogie avec *llevo*, *llevas*, *lleva*, etc.), régularisant de cette manière le paradigme du verbe. Ce que le changement phonétique (c'est-à-dire l'adoption phonétique) possède de régulier n'est pas « analogique », mais « systématique ». Par conséquent, Vossler ne « dépasse » pas l'antinomie entre changement phonétique et analogie, comme l'affirme A. Alonso⁵⁴, mais confond simplement les deux phénomènes. En outre, il n'y a rien à « dépasser », puisque les deux phénomènes sont effectivement distincts, et même opposés. Dans le premier cas, il s'agit de la substitution d'un moyen phonétique par un autre dans n'importe quel mot ; dans le second, de la substitution d'un phonème ou d'une liaison dans un mot déterminé, ou dans diverses formes flexionnelles appartenant au même mot. Dans le premier cas, l'équivalence s'établit entre « des éléments formatifs » (par exemple, λ pour /j), à l'intérieur d'un système de moyens phonétiques distinctifs ; dans le second, elle s'établit entre « des formes » ou « des modèles formés » (par exemple, *llevo* et *levar*), en vertu d'une association paradigmatique ou, de toute manière, sémantique (grammaticale ou lexicale). Dans le *changement phonétique*, les « formes » changent parce que certains « sons » sont reconnus comme équivalents ; dans l'*analogie*, elles changent parce qu'elles-mêmes se reconnaissent comme partiellement équivalentes ou s'associent. Ou, pour le dire autrement, le changement phonétique se produit dans un « système » ; l'analogie, dans un « paradigme » ou dans une opposition déterminée. Le fait que, du point de vue de la langue réalisée, le résultat soit, dans les deux cas, une modification dans le domaine phonétique n'est pas une raison pour identifier les deux processus. C'est autre chose de dire que le changement phonétique et l'analogie peuvent se réduire à un principe unique et supérieur, qui est celui de l'« uniformisation matérielle de ce qui est fonctionnellement équivalent », énoncé (avec d'autres propositions) par H. Paul lui-même : « Jede Sprache [pour mieux dire : tout individu parlant] ist unaufhörlich damit beschäftigt alle unnützigen Ungleichmässigkeiten zu beseitigen, für das funktionell Gleiche auch den gleichen lautlichen Ausdruck zu schaffen »⁵⁵. Ce principe, par ailleurs, est le principe même de la systématisme de la langue ; et en ce sens, il est juste de reconnaître avec A. Debrunner⁵⁶ que la « loi phonétique » et l'analogie surgissent ensemble du *Systemgefühl*.

4. 4. 6. Ainsi, réduite à son essence intime et à sa forme primaire, la « loi phonétique » coïncide avec la généralité intensive de l'adoption phonétique ou, pour mieux dire, avec son *unicité*. Elle se rapporte à la langue en tant que « savoir » et à l'acte initial d'acquisition (création) individuelle d'un moyen phonétique nouveau, en tant que *possibilité* de réalisation. Dans la réalisation même et dans la fixation historique d'un moyen phonétique nouveau (s'il parvient à se fixer), intervient un ample processus de sélection individuelle et interindividuelle. *Le changement phonétique ne s'achève pas, mais commence avec la « loi phonétique »*. Ensuite, au cours du processus de sélection, la « loi » n'est pas annulée

⁵⁴ Dans son prologue au *CLG*, p. 17, note. Tout aussi inacceptable est la réduction de la loi phonétique à l'analogie, suggérée par G. DEVOTO, *I fondamenti*, pp. 69-70. Devoto présente la loi phonétique comme un processus au moyen duquel on parviendrait à rétablir l'équilibre phonétique, 'une normalité et une constance' : « Dopo che una innovazione è stata 'riconosciuta', tanto vale che trascini con sé tutte le altre forme analoghe ». Mais cela implique les mêmes contradictions que l'on vient de critiquer chez Vossler. En revanche, E. LERCH, *Die Aufgaben*, p. 94, a vu juste, qui signale que ce ne sont pas les raisons quantitatives qui importent, puisque – se demande-t-il – comment un moyen nouveau (une « erreur ») peut-il arriver à une telle prédominance quantitative au point de devenir une règle ? Et il donne lui-même la réponse : « Es ist vielmehr wie beim Samenkorn : es muss auf günstigen Boden fallen » (cf. également p. 97). Il est certain que Lerch parle de changements syntaxiques ; mais les changements phonétiques ne sont pas, sous cet aspect, différents.

⁵⁵ *Prinzipien*, p. 277. Cf. également G. VON DER GABELNITZ, *Die Sprachwissenschaft*, p. 209 : « Weil die Sprache Ähnliches auf ähnliche Weise ausdrückt ».

⁵⁶ *Lautgesetz und Analogie*, « Indogermanische Forschungen », LI, 1933, p. 269. Sur l'analogie comme « mécanisme » et technique linguistique, cf., en outre, l'article déjà cité – et très important – de J. KURYŁOWICZ, *La nature des procès dits « analogiques »*, *Acta Linguistica*, V, pp. 15-37.

(puisqu'une innovation qui est adoptée et diffusée correspond à quelque exigence expressive), mais elle peut être « corrigée » et suspendue dans divers cas, par d'autres exigences expressives (au sein du même système), aussi bien que par des interférences entre systèmes. De tels faits n'affectent cependant pas la régularité propre de la « loi phonétique » qui, dans son moment absolu, appartient au plan primaire des possibilités, et non au plan des résultats historiques et des traditions fixées.

On peut dire, par conséquent, que le changement phonétique est, en un sens extensif, *diffusion*, et, en un sens intensif, *sélection*. Le changement s'achève intensivement (« la loi phonétique cesse d'agir ») au moment où s'achève la sélection, c'est-à-dire où, des deux moments phonétiques équivalents (l'ancien et le nouveau), un seul reste possible, ou bien où les deux parviennent à se fixer en tant que formes distinctes et cessent d'être des « variantes ». Au sens extensif, aucune limite ne peut être établie *a priori* : les limites sont celles que la diffusion atteint historiquement. D'autre part, une « norme » linguistique peut fixer une sélection non achevée ; ainsi, en espagnol, ont été fixées, d'un côté, les formes *ser* et *ver* (et non *seer* et *veer*) et, d'un autre côté, les formes *crear*, *leer*. Bien plus : une norme historique peut sélectionner et fixer des éléments procédant de systèmes distincts. Dans l'interaction entre le castillan d'Amaya et celui de Burgos, les formes de Burgos sont parvenues, dans certains cas, à se fixer, avec le groupe *mb* réduit à *m* (*paloma*, *lomo*), tandis que dans d'autres cas, ce sont les formes cantabriques (*cambiar*, *ambos*) qui se sont fixées, soutenues par leur plus grande ressemblance avec les formes latines correspondantes. Pour cette raison, dire qu'un changement phonétique « admet des exceptions » – qu'il ne s'observe pas dans tous les termes dans lesquels « il aurait dû se produire » – est justifié du point de vue des résultats historiques. Seulement, comme on le sait, il s'agit, dans de nombreux, cas de fausses exceptions, puisque les mots qui n'obéissent pas à telle ou telle « loi phonétique » proviennent de dialectes dans lesquels les changements correspondants ne se sont pas produits. En d'autres termes, ces « exceptions » apparaissent comme telles uniquement si l'on prétend considérer la langue comme une seule tradition homogène, mais elles deviennent des formes « régulières » si l'on tient compte du fait qu'une langue historique est le résultat de l'interaction entre diverses traditions linguistiques. Ainsi, strictement parlant, *palma* n'est pas, en espagnol, un exemple d'exception à la « loi phonétique » *al* + cons. > *o*, mais (dans les dialectes dans lesquels est survenu le changement *al* > *o*) un exemple d'*adoption lexicale* d'un dialecte plus littéraire, dans lequel *al* ne s'est pas changé en *o*. Ce qui, dans ce cas, a été adopté (par les dialectes dans lesquels le changement s'est produit) n'était pas un *moyen phonétique*, formatif, mais une *forme faite*, un « modèle » en tant que tel. Les formes *palma* et *otro* respectent toutes deux les « lois phonétiques » des dialectes desquels elles proviennent. Dans un cas triomphe un « cultisme » ; dans l'autre, un « vulgarisme »^{56 bis}.

4. 4. 7. L'on peut déduire de ce qui a été dit que la « loi phonétique » est quelque chose de plus qu'une règle méthodologique justifiée par l'observation d'une relative uniformité expressive atteinte à une certaine époque par une communauté linguistique déterminée. S'il n'y avait pas de justification plus profonde, cette même uniformité serait finalement incompréhensible et la « loi » ne pourrait posséder aucune valeur méthodologique. Mais c'est que dans sa réalité élémentaire, en tant que généralité intensive de l'adoption phonétique, la « loi phonétique » coïncide avec la systématisme de la langue⁵⁷.

^{56 bis} Cf. R. MENENDEZ PIDAL, *Orígenes del español*³, Madrid 1950, § 20.3 et § 21 ; et A. ALONSO, *Castellano, español, idioma nacional*², Buenos Aires 1949, p. 61.

⁵⁷ Et, en effet, dans ses résultats historiques également la « loi phonétique » est valable dans la mesure où une langue est « systématique » et mono-systématique. Cependant, une langue comme ensemble de traditions linguistiques n'est pas seulement un « système » mais aussi une « norme », c'est-à-dire une sélection parmi les possibilités offertes par le système fonctionnel ; en outre, dans une langue historique se trouve une confluence et une coexistence de systèmes (cf. II, 3.1.3-4). Cela ne veut toutefois pas dire que les lois phonétiques soient des « régularités statistiques », comme le pense, par exemple, K. BÜHLER, *Sprachtheorie*, trad. esp. *Teoría del lenguaje*, Madrid 1950, p. 16. Bühler, en vérité, remarque que les lois phonétiques « ne sont jamais des lois naturelles simples,

Et la langue « n'est pas faite », mais elle « se fait » ; par conséquent, la « loi phonétique » correspond à un moyen du « se faire » (du « se re-faire ») de la langue, dans son aspect phonétique. Cela signifie que, dans la perspective réelle, la systématique phonétique constatée en un « état de langue » est la projection d'un *se faire* systématique, c'est-à-dire de « lois phonétiques »⁵⁸. De là la possibilité de reconstruire et de postuler des formes linguistiques passées⁵⁹. Finalement, ce qui « fait » la langue, c'est la liberté linguistique des sujets parlants : sa systématique est le résultat d'une incessante activité systématique. Par conséquent, ce que l'on appelle « loi phonétique » correspond à un mode d'action de la liberté linguistique : observer des « lois phonétiques » signifie simplement constater que les individus parlants créent la langue de façon systématique. Par ailleurs, cette même interprétation vaut pour tout ce qui est systématique dans la langue ; par conséquent, aussi pour l'aspect grammatical. Seulement, personne ne se demande pourquoi un nouveau temps verbal, par exemple – qui, sans doute, a surgi à un certain moment et en un certain acte déterminé –, vaut pour tous les verbes, ou pourquoi l'article, une fois créé, est applicable à tous les noms et pourquoi une intonation, une fois acquise, vaut pour toutes les phrases du même type. Personne n'attribue ces faits (parfaitement analogues aux « lois phonétiques ») à de mystérieuses raisons, et l'on ne parle pas même de 'lois aveugles et inéluctables du changement grammatical'.

La « loi phonétique », donc, n'agit pas sur la langue, mais elle est la caractéristique et la norme de l'acte même au moyen duquel se crée la langue. Elle ne possède rien de mystérieux ni de mécanique, comme le pensent ceux qui, de quelque façon, considèrent la langue comme une « chose » sur laquelle agiraient des « facteurs externes » (éventuellement inconnus), et qui confondent la « généralité intensive » avec la « généralité

comme celle de la chute des corps » ; mais cela ne suffit pas : ce qu'il faut dire est qu'elles ne sont des lois naturelles d'aucune sorte, ni simples ni complexes.

⁵⁸ Puisque, en raison des exigences inéluctables de l'investigation, le dynamique (qui est le concret) est nécessairement étudié entre deux « états » (projections synchroniques), on parle de « lois phonétiques » surtout dans les cas où, entre les deux états, s'observe une substitution d'éléments. Mais, du point de vue de la réalité dynamique de la langue, il est également raisonnable de parler de « lois phonétiques de continuité » (ou de répétition). C'est, d'autre part, ce qui est fait lorsque, entre deux états de langue, sont établies des correspondances du type $a > a$. Les « lois » de substitution concernent le *se faire* de la langue ; celle de continuité, son *se refaire*.

⁵⁹ En s'obstinant à ne pas comprendre que des *formes* qui peuvent être historiquement réelles et des *systèmes idéaux* se reconstruisent, mais non des *langues* historiquement réelles (c'est-à-dire des systèmes complets et attribuables dans leur intégrité à un moment historique déterminé de telle communauté linguistique déterminée), R. A. HALL JR., *La linguistica americana dal 1925 al 1950*, « Ricerche Linguistiche », I, 2, p. 291, appelle « obstinés » ceux qui, en revanche, le comprennent. En réalité, il n'y a aucune garantie de simultanéité historique et d'identité d'extension géographique des formes reconstruites (cf. V. PISANI, *Geolinguistica*, p. 159). En outre, on ne peut reconstruire que quelque chose qui se continue dans les langues considérées, et non ce qui ne possède aucune continuité. Ainsi, pour ne pas aller trop loin, les langues romanes permettent uniquement dans une moindre mesure la reconstruction de la déclinaison latine et ne permettent en aucune façon la reconstruction de la conjugaison passive du latin. De la même manière, dans le cas de l'indo-européen, on ne reconstruit pas, en réalité, le phonétisme de l'« indo-européen commun » mais le « phonétisme commun » de l'indo-européen et, précisément, de cet indo-européen qui correspond aux langues qui ont été prises en compte dans la reconstruction. Et cela est encore plus certain pour ce qui concerne les autres aspects de la langue, qui ne possèdent pas le même type de systématique que le phonétisme, comme c'est le cas, par exemple, du lexique. Ce que les « obstinés » refusent n'est pas la possibilité de la reconstruction ni sa valeur méthodologique et instrumentale, mais le sens absurde que l'on prétend si souvent lui attribuer. Ils refusent, par exemple, que le hittite puisse s'opposer à un indo-européen reconstruit sans l'utilisation des nouvelles données qu'offre le hittite lui-même. Sur la reconstruction, cf., à présent, les judicieuses observations d'E. PULGRAM, *Proto-Indo-European Reality and Reconstruction*, « Language » XXXV, pp. 421-426, où, toutefois, ne sont pas rappelées les études italiennes qui sont parues en faisant les mêmes observations dans les quarante dernières années et sur lesquelles Pulgram à l'évidence se fonde.

extensive »⁶⁰. Il ne s'agit pas d'une loi de nécessité, mais d'une norme finaliste que la liberté adopte dans son activité créatrice.

4. 4. 8. De ce fait, il n'y a rien d'étonnant à ce que cette même liberté « suspende » la loi en considération de finalités expressives déterminées. C'est en ce sens qu'il convient d'interpréter l'observation selon laquelle les lois phonétiques ne sont pas « aveugles », puisqu'elles « respectent les distinctions significatives »⁶¹. Cela est exact dans une certaine mesure, mais doit être entendu avec certaines restrictions. En premier lieu, la finalité systématique, représentée par la « loi phonétique », dépasse la finalité distinctive particulière (Cf. IV, 4.2.3.). Ainsi, esp. *alto* a pu revivre également dans les parlers (niveaux de langue) dans lesquels il était devenu *oto* et éliminer la forme « régulière » *oto* (bien qu'assurément pas pour être distingué de *oto* 'espèce de chouette'), parce qu'aussi bien *a* que *l* se sont conservés dans le système phonologique de tels parlers ; mais il n'aurait pas été possible que, dans le Rio de la Plata, *calló* se fût maintenu comme [kaλó] pour se distinguer de *cayó*, parce que le changement $\lambda > j > \check{z}$ impliquait l'élimination de λ de l'inventaire phonématique propre au Rio de la Plata. En second lieu, les « exceptions » ne sont pas établies simultanément à la « loi », mais dans le processus de sélection qui lui succède. Ainsi, celui qui, à une certaine époque de l'histoire du castillan, connaissait les variantes *horma* et *forma*, et qui entendait *horma* seulement en un sens et *forma* seulement en un autre, n'aurait pas beaucoup tardé à différencier sémantiquement les deux variantes. Sans connaître l'histoire, nous pourrions penser qu'en castillan, *ambos* n'est pas devenu *amos* pour continuer à être distingué de *amos* 'maîtres' ; l'on sait cependant qu'à Burgos également *ambos* est devenu *amos* et que la forme *ambos* a été réintroduite par la suite, à partir des dialectes les plus conservateurs. Le principe méthodologique consistant à prendre la « loi phonétique » comme base et à expliquer les « exceptions » est, par conséquent, fondamentalement juste. En effet, du point de vue de l'activité de parler, la « loi phonétique », telle qu'on l'interprète ici, possède un caractère premier : elle se livre dans la création même d'un moyen phonétique nouveau, tandis que les « exceptions » appartiennent à la phase seconde de « sélection »⁶². La « loi phonétique » n'est pas « aveugle », mais elle est systématique et, par conséquent, elle n'envisage ni ne peut envisager les cas particuliers : ceux-ci se résolvent dans un second temps et peuvent se résoudre de nombreuses manières.

⁶⁰ La confusion entre les deux types de « généralités » – c'est-à-dire considérer la « loi phonétique » comme simultanée au sein de toute une langue historique – a donné lieu à des erreurs pour le moins curieuses. Telle, par exemple, celle d'interpréter comme « régressions » les phénomènes de conservation (cf. le cas de logud. *ke*, *ki*). La régression existe, sans aucun doute, et constitue même un phénomène fréquent, mais elle possède une autre explication. Dans un système interindividuel, un changement non achevé (cf. 4.4.6.) peut être éliminé par une *sélection* favorable à la variante la plus ancienne. Et dans l'interaction entre des systèmes distincts, même les changements achevés peuvent être éliminés par l'influence des façons de parler conservatrices sur les innovatrices, c'est-à-dire par une *diffusion* dans le sens contraire à l'innovatrice.

⁶¹ Un tel fait a déjà été signalé par G. CURTIUS. À une époque plus récente, W. HAVERS et W. HORN surtout l'ont mis en évidence. Cf. les indications de V. PISANI, *Forschungsbericht*, p. 39. Voir, par ailleurs, ce qui a été dit par PAUL, *Prinzipien*, p. 209 et sq.

⁶² Une fois encore, il convient de rappeler une observation d'H. PAUL : « So ist z.B. im Nhd. das mittlere e der schwachen Praeterita und Partizipia nach *t* und *d* erhalten (*redete*, *rettete*), während es sonst ausgestossen ist. Geht man aber in das sechzehnte Jahrhundert zurück, so findet man, das bei allen Verben Doppelformigkeit besteht, einerseits *zeigte* neben *redte*, andererseits *redte* neben *redete*. Der Lautwandel ist also ohne Rücksicht auf Zweckmässigkeit eingetreten, und nur für die Erhaltung der Formen ist ihre grössere Zweckmässigkeit massgebend gewesen » (*Prinzipien*, p. 71). Seulement, il ne s'agit pas de finalité et d'absence de finalité, mais de finalité générale (systématique) et de finalité particulière. J. KURYŁOWICZ, *La nature des procès...*, p. 31, énonce le principe suivant : « pour établir une différence d'ordre central la langue abandonne une différence d'ordre plus marginal ».

5. 1. On peut donc conclure que, pour comprendre le changement linguistique et sa rationalité, il faut parvenir à considérer la langue dans son existence concrète⁶³. Le changement n'est pas un simple accident, il appartient à l'essence de la langue. En effet, la langue se *fait* au moyen de ce que l'on appelle « changement linguistique » : *le changement linguistique n'est que la manifestation de la créativité du langage dans l'histoire des langues*. Pour cette raison, étudier les changements ne signifie pas étudier des « altérations » ou des « déviations » – comme cela apparaît lorsque que l'on prend la langue comme ἔρχον –, mais, au contraire, étudier la consolidation de traditions linguistiques, c'est-à-dire le *se faire* même des langues. À l'inverse, se demander « pourquoi les langues changent » ('pourquoi ne sont-elles pas immuables', en sous-entendant qu'elles devraient l'être) est absurde, puisque cela équivaut à se demander pourquoi les nécessités expressives se renouvellent, pourquoi les hommes ne pensent pas ni ne sentent que ce qui a déjà été pensé et senti. Si la langue était faite une fois pour toutes et ne se faisait pas continuellement au moyen de l'activité linguistique, il faudrait alors admettre avec Bergson que 'les mots ne peuvent exprimer le nouveau mieux que comme réarrangement de l'ancien'⁶⁴. Mais la vérité est que les mots expriment proprement « le nouveau » (cf. notes 1 et 10) ; bien que, naturellement – puisque le langage est culture – dans le sens où la nouveauté se manifeste dans le culturel : « la culture es tradición y dentro de la tradición lo espontáneo, lo inventivo »⁶⁵. La langue se *refait* parce que l'activité de parler se fonde sur des modèles antérieurs et elle est parler-et-comprendre ; elle *est dépassée* par l'activité linguistique parce que l'acte de parler est toujours nouveau ; elle *est rénovée* parce que comprendre est toujours comprendre au-delà de ce qui est déjà su au moyen de la langue antérieure à l'acte. La langue réelle et historique est dynamique parce que l'activité linguistique ne consiste pas à *parler et comprendre une langue*, mais *parler et comprendre quelque chose de nouveau par l'intermédiaire d'une langue*. Pour cela, la langue s'adapte aux nécessités expressives des individus parlants, et elle ne continue à fonctionner en tant que langue que dans la mesure où elle s'adapte. L'affirmation de Saussure selon laquelle « le principe d'altération se fonde sur le principe de continuité »⁶⁶ est également (ou bien plus) valable dans le sens contraire : 'le principe de continuité se fonde sur le principe d'altération'. Ce qui ne s'« altère » pas ne possède pas de *continuité* mais une *permanence*, et manque d'historicité.

5. 2. D'autre part, le problème de la mutabilité des langues, posé du point de vue de la langue en tant qu'ἔρχον, est une erreur méthodologique qui trouve ses racines dans la confusion entre le plan de l'investigation et le plan de la réalité investie (cf. I, 3.3.1.). En effet, une telle position du problème implique d'exiger que le changement réel (la langue qui se fait concrètement) se justifie du point de vue de la langue abstraite, plutôt que d'exiger que celle-ci se justifie par celui-là. Un « état de langue » sur une projection synchronique n'est pas *la* langue, mais une coupe transversale dans la langue qui se continue historiquement. C'est comme si quelqu'un, ayant photographié un train en mouvement, se demandait pourquoi le train suit sa marche et ne demeure pas arrêté tel qu'il apparaît sur la photographie ou, pire encore, confondait le train avec la photographie. Ce qui est « irrationnel », par conséquent, n'est pas *le changement*, mais *le problème du changement* posé du point de vue de la langue abstraite ; et un problème irrationnel ne peut posséder de solutions rationnelles. De là, sa formulation en termes « causaux » au sens physicien, c'est-à-dire la transformation du *pourquoi* formel en *pourquoi* efficient, et la nécessité de recourir à des « causes » et à des

⁶³ Cf. A. Martinet, *The Unity of Linguistics*, p. 125 : « In the case of languages, observation will show, not only how they function today, but also how the ever changing and conflicting needs of their users are permanently at work silently shaping, out of the language of today, the language of tomorrow ». De la même façon, on construit la langue d'aujourd'hui sur les bases de celle d'hier.

⁶⁴ *La pensée et le mouvant*⁵, Paris 1934, p. 102. Cf., également, *Essai sur les données immédiates de la conscience*¹⁶, Paris 1914, pp. 125-126.

⁶⁵ R. MENENDEZ PIDAL, *Miscelánea histórico-literaria*, Buenos Aires 1952, p. 39. [La culture est tradition et dans la tradition elle est le spontané, l'inventé (NDT)]

⁶⁶ CLG, p. 109.

Chapitre III

La rationalité du changement. Innovation et adoption. Les lois phonétiques.

facteurs « externes », plutôt que de recourir à ce qui réellement modifie la langue, et qui est la liberté linguistique⁶⁷.

⁶⁷ Cela avait déjà été clairement vu par M. Bréal : « Il est certain que je vois plus clair aujourd'hui dans le développement du langage qu'il y a trente ans. Le progrès a consisté en moi à écarter toutes les causes secondes et à m'adresser directement à la seule cause vraie, qui est l'intelligence et la volonté humaine » (*Essai*, p. 7). À l'évidence, ne pas séparer la langue des individus parlants (cf. II, 1.3.2.) possède son importance pour la compréhension du changement linguistique.